



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

*Présent pour vous*

## **NOTE**

**DESTINATAIRES :** À tous les candidats effectuant leur stage d'internat

**DATE :** 30 octobre 2020

**OBJET :** Modification de certaines modalités concernant le rapport de stage d'internat

Madame, Monsieur,

Dans le contexte qui prévaut présentement dû à la pandémie de la COVID-19, l'Ordre est conscient des particularités et des embûches possibles au cours de votre stage d'internat. L'Ordre est aussi sensible à vos préoccupations concernant l'atteinte des objectifs du stage d'internat.

Ainsi, l'Ordre a décidé de :

- maintenir la durée minimale de stage à 600 heures afin de permettre d'atteindre les objectifs d'apprentissage;
- réduire à 5 le nombre de plans de prise en charge (PPCP) devant composer le rapport de stage (au lieu de 10).

Il est à noter que cette décision est valide pour les stagiaires qui terminent leur stage d'internat et déposent leur rapport de stage dans les 6 mois suivant la date de début du stage. De plus, le stage doit être complété avec succès au plus tard le 31 mars 2021 pour bénéficier de cette décision.

Par ailleurs, cette décision a été prise en prenant en compte les contraintes dues à la pandémie et les obligations inhérentes au stage d'internat (durée du stage, objectifs, rapport de stage, etc.), et ce, dans le but de s'assurer que chaque stagiaire est préparé adéquatement pour travailler de façon autonome à titre de pharmacien.

Considérant la modification présentée ci-haut, les conditions à respecter pour que le rapport de stage soit jugé satisfaisant ont été adaptées :

- 4 PPCP sur 5 doivent être satisfaisants;
- les solutions retenues des 5 PPCP doivent être adéquates et pertinentes;
- outre la solution retenue, aucun autre élément essentiel n'est absent, inadéquat ou incomplet plus de 2 fois (ex. : collecte de données, suivi planifié, résultat du suivi).

Nous espérons que ces modifications allégeront la pression ressentie et vous permettront de terminer le stage d'internat dans les meilleures conditions possibles.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

En toute collaboration,

**La Direction de l'admission et du perfectionnement**

**Ordre des pharmaciens du Québec**

266 rue Notre-Dame Ouest, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1T6

Téléphone : 514 312-0228 Sans frais : 1 800 363-0324

[www.opq.org](http://www.opq.org)

---